

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Délibération CNPN n° 2014-5 du 11 juin 2014 portant élection du président, du vice-président  
et du secrétaire général du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature**

NOR : DEVL1413877X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le Conseil national de la protection de la nature,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 133-2 et R. 133-13 ;  
Vu le décret n° 2014-589 du 6 juin 2014 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Délibère :

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Claude Lefeuvre, personnalité scientifique qualifiée, est élu président du comité permanent.

M. Serge Muller, personnalité scientifique qualifiée, est élu vice-président du comité permanent.

M. Serge Urbano, représentant du président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature, est élu secrétaire général du comité permanent.

Article 2

Les précédentes délibérations portant élection du président, du vice-président et du secrétaire général du comité permanent sont abrogées.

Article 3

La présente délibération sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 juin 2014.

Pour la ministre,  
présidente du Conseil national  
de la protection de la nature et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'eau et de la biodiversité :  
*L'adjoint au directeur,*  
A. SCHMITT